AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

DLP 26-4-65 385154

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 55 D'AVRIL 1965 - INDRE-et-LOIRE - LOIRE-ATLANTIQUE MAINE-et-LOIRE - VENDEE - VIENNE ... P 19

SUPPLEMENT N° 4 AU BULLETIN N° 55 d'AVRIL 1965 - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine) .... P 21

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER - La végétation est ralentie depuis un certain temps, mais les récentes pluies ont diminué, dans une certaine mesure, l'efficacité du traitement conseillé pour le début de la semaine du 12 au 18 Avril sur les variétés développant assez peu de feuilles avant leur floraison (exemple : Golden Délicious, Reinette Clochard etc..) dans le bulletin du 8 Avril. En conséquence, sur ces variétés, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

Sur les autres variétés (exemple : Boskoop, Cox, etc.......) et dans les vergers de pommiers des Deux-Sèvres de la région de la Gâtine, attendre une prochaine note.

TAVELURE DU POIRIER - La végétation est plus rapide et le grossissement des jeunes fruits rend le dernier traitement inefficace. Par ailleurs, comme pour la tavelure du pommier, le nombre de germes dangereux est toujours très élevé. En conséquence, il convient d'effectuer un traitement dès réception de cette note.

Dans les vergers de poiriers des Deux-Sèvres de la région de la Gâtine, ce traitement peut être repoussé aux tous premiers jours de la semaine du 26 Avril au 1er Mai.

ARAIGNEE ROUGE - Attendre des informations de la Station pour intervenir.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, ajouter un produit homologué contre l'Oïdium, à la bouillie anti-tavelure.

CHENILLES DEFOLIATRICES ET PUCERONS - On note cette année une certaine activité de différentes chenilles défoliatrices (cheimatobie) sur certaines essences fruitières (pommier, cerisier prunier). En cas de présence de ces défoliatrices ou de pucerons, intervenir en se reportant aux notes antérieures.

MONILIA, CORYNEUM, GNOMONIA DU CERISIER - Effectuer un traitement avec un fongicide cuprique ou organique de synthèse, dès réception de cette note.

PROTECTION DES ABEILLES - Seuls les insecticides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres : Roténone, Pyréthrine, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphène, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

ARAIGNEE ROUGE - Attendre des informations de la Station pour traiter.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 22 AVRIL 1965 - 2.760 EXEMPLAIRES -

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

11